



Puisard en copropriete non stipulé au compromis

Par **MAXIMIN97**, le **25/03/2010** à **15:04**

Bonjour,

Nous venons d'acheter une maison mitoyenne. Au compromis était questions de parties communes (toiture + muret sur terrain désormais coupé en 2).

Après la vente, nous apprenons que le puisard qui sert aux eaux usées des 2 maisons est sur (dans) notre terrain.

- cela n'aurait il pas du figurer clairement au compromis et à l'acte définitif ?
- qu'en est il de l'entretien et des frais inhérents, en l'absence de syndic ?
- nous souhaitons annuler la vente : est ce possible ? comment ? sous quel délai ?